

***Bulletin des actes administratifs***  
***Université Claude Bernard Lyon 1***

*Numéro 156 du 27 février 2020*

# **Bulletin des actes administratifs Université Claude Bernard Lyon 1 27 février 2020**

Arrêté n°DS 2020-07 portant délégation de signature au vice-président du conseil d'administration

Arrêté n°DS 2020-08 portant délégations de signature en matière de gestion administrative, d'affaires générales et institutionnelles



## **Arrêté n° DS 2020 - 07 portant délégation de signature au Vice-Président du Conseil d'Administration**

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

*Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953-2 ;*

*Vu le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur*

*Vu les statuts de l'Université Lyon 1 ;*

*Vu le procès-verbal du 8 mars 2016 proclamant le résultat de l'élection de M. Frédéric FLEURY en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

### **ARRETE**

**Article 1er :** En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation de signature est donnée à M. Didier REVEL, Vice-Président du Conseil d'Administration, aux fins de signer :

1. Les actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux nécessaires à la gestion administrative et financière de l'établissement, les contrats et conventions concourant aux mêmes fins,
2. Tous les actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature relatifs à la formation initiale et continue et à la vie universitaire, notamment ceux liés à l'inscription, à la césure, aux stages et à la délivrance d'un diplôme,
3. Les mémoires, conclusions, dires devant les juridictions administratives et civiles et des décisions relatives à l'engagement en justice de l'établissement ainsi que les pouvoirs de représentation devant toute autorité,
4. Les contrats et conventions de coopération internationale,

5. Les décisions et accords relatifs au portefeuille de titres de propriété intellectuelle de l'Université.

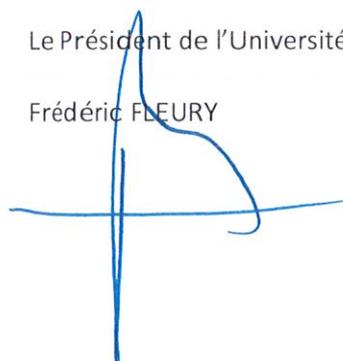
**Article 2** : Les dispositions du présent arrêté prendront fin le 9 mars 2020.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à M. le Recteur, chancelier des universités.

Villeurbanne, le 25 février 2020

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CRÉER  
PARTAGER



## **Arrêté n° DS 2020-08**

### ***portant délégations de signature en matière de gestion administrative, d'affaires générales et institutionnelles***

#### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

*Vu le Code de l'Education notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953-2 ;*

*Vu le décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur*

*Vu les statuts de l'Université Lyon 1 ;*

*Vu le procès-verbal du 8 mars 2016 proclamant le résultat de l'élection de M. Frédéric FLEURY en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

#### **ARRETE**

**Article 1er :** Délégation est donnée à **M. Damien VERHAEGHE**, Directeur Général des Services, dans la limite de ses attributions, toutes pièces dans les matières et conditions suivantes :

- **gestion administrative de l'établissement :**
  - Actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs, financiers et technique de l'établissement
  - Attestations et certificats administratifs
  - Autorisations de mise à disposition de locaux
  - Ordres de mission ponctuels et permanents
  - Mémoires, conclusions, dires devant les juridictions administratives et civiles à l'exception des décisions relatives à l'engagement en justice de l'établissement

- les actes relatifs à l'organisation des élections au sein de l'Université
- les actes individuels ou réglementaires nécessaires à la gestion de l'établissement à l'exception des actes du conseil d'administration ou du conseil académique et de ses commissions et de la saisine de la section disciplinaire

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **M. Paul POUILHE**, Directeur Général des Services adjoint, pour signer les actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Fabienne DUREUIL**, Directrice Générale des Services adjointe, pour signer les actes mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> relevant du Pôle Santé Est et/ou de l'unité budgétaire 06.

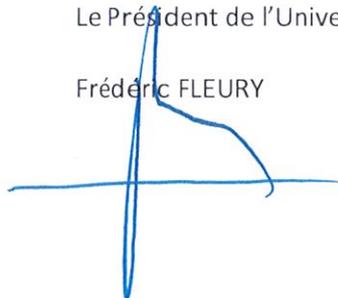
**Article 4** : L'arrêté n° DS 2019-01 du 10 janvier 2019 est abrogé. Les dispositions de la présente décision prendront fin, sauf modifications, au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement de fonction du délégué.

**Article 5** : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université. Cet arrêté sera transmis à M. le Recteur, Chancelier des universités.

Villeurbanne, le 25 février 2020

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CREER  
PARTAGER